



Travaux impayer après devis à un client.

Par Visiteur

Bonjour, j'ai fait un devis a un client (commercent)avec sont accord j'ai commençais les traveaux (posser toutes les gaine electrique)je lui est demander un acompte(demande de situation) il me donne (400.00?/3550.00?)et me dit rien ne conteste rien.Mais j'ai appris qu'il avais fait finir les traveaux par un concurant que pui-je faire contre ce voyou.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, j'ai fait un devis a un client (commercent)avec sont accord j'ai commençais les traveaux (posser toutes les gaine electrique)je lui est demander un acompte(demande de situation) il me donne (400.00?/3550.00?)et me dit rien ne conteste rien.Mais j'ai appris qu'il avais fait finir les traveaux par un concurant que pui-je faire contre ce voyou.

Vous pouvez demander le paiement de l'intégralité des travaux conformément à l'article 1134 du Code civil. Vous avez conclu un contrat qui a engagé votre client, il doit le poursuivre jusqu'au bout et n'avait pas à faire faire réaliser les travaux par un concurrent.

A cette fin, vous pouvez saisir le tribunal d'instance par déclaration au greffe après avoir informé votre client, par lettre recommandé AR, de votre volonté de vous voir payer votre facture.

Très cordialement.